

Contribution n°12 (Web)

👤 Par

🕒 Déposée le 17 septembre 2026 à 09h02

A l'attention de M. Jean Tartivel, Président de la Commission d'enquête

France Galop souhaite apporter sa contribution à l'enquête publique relative au projet d'implantation d'éoliennes à proximité du Haras de Fresnay-le-Buffard.

Notre institution tient à rappeler son attachement au développement et à la préservation de la filière équine française, dont la Normandie constitue l'un des principaux pôles d'excellence. Le projet de reprise et de développement du Haras de Fresnay-le-Buffard par Al Wathba Stables représente une opportunité majeure pour l'élevage français de pur-sang, pour l'économie locale et pour le rayonnement international de la filière. Cette position avait déjà été exprimée par les représentants de la profession dans un courrier adressé au Préfet de l'Orne en décembre 2024.

Au-delà de ses investissements importants, ce projet est porteur de créations d'emplois directs et indirects, de valorisation du foncier agricole, d'un renforcement des effectifs de chevaux présents en France ainsi que d'un soutien durable à l'attractivité de la Normandie comme territoire d'élevage de référence. Ces éléments ont été soulignés lors de la reprise du haras et constituent aujourd'hui encore des enjeux essentiels pour l'avenir de la filière.

France Galop s'interroge sur la compatibilité du projet éolien avec les conditions nécessaires à l'exploitation d'un élevage de pur-sang de très haut niveau. La qualité des terres, la disponibilité des ressources naturelles, les compétences humaines mais également la quiétude de l'environnement constituent des facteurs déterminants pour l'élevage et le bien-être des chevaux. La préservation de cet environnement exceptionnel apparaît comme une condition importante à la réussite du projet de développement engagé à Fresnay-le-Buffard.

L'implantation d'éoliennes à proximité immédiate du domaine est susceptible d'altérer durablement les caractéristiques paysagères qui font la réputation du site et participent à son attractivité. Au-delà de la seule dimension visuelle, il convient d'apprécier avec la plus grande vigilance les effets potentiels d'une telle installation sur les activités d'élevage, la valeur économique du projet en cours et l'image internationale de ce territoire emblématique de la filière hippique française.

Dans ce contexte, France Galop demande que les conséquences du projet sur le Haras de Fresnay-le-Buffard, sur l'économie équine locale et sur l'intérêt général attaché au maintien d'une filière d'excellence en Normandie soient pleinement prises en compte dans l'appréciation finale du dossier. Nous invitons les autorités compétentes à étudier toutes les solutions alternatives permettant de concilier les objectifs de transition énergétique avec la préservation d'un investissement structurant pour l'élevage français.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette contribution et vous prions d'agréer, Madame la Commissaire enquêtrice, l'expression de notre considération distinguée.

Guillaume de Saint-Seine
Président de France Galop

